



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH – 3001 Berne Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Pool d'accréditation des étudiant-e-s

Procédure de candidature et de sélection

En principe, la participation au pool d'accréditation des étudiant-e-s est ouverte à tou-te-s les étudiant-e-s intéressé-e-s. Soulignons qu'au moins une partie du profil exigé (cf lien ci-dessous) doit être remplie, étant donné l'importance des tâches qui attendent les expert-e-s étudiant-e-s.

http://www.vss-unes.ch/issues/2007/UNES_poolaccreditation_exigences.pdf

Candidature

Le dossier de candidature écrit doit se composer des TROIS documents suivants :

1. Lettre de motivation

Elle devra contenir une courte description de votre motivation, de vous et de vos expériences (politique des hautes écoles, unions, associations, travail, etc.)

2. Contrat

Pour être membre du pool d'accréditation des étudiant-e-s, vous devez signer un des contrats suivants:

http://www.vss-unes.ch/issues/2007/VSS_Akkreditierungspool_Vereinbarung_FR.pdf

3. Informations personnelles

L'information et la préparation personnelles sont obligatoires et se basent sur les documents suivants:

http://www.vss-unes.ch/issues/2007/VSS_Akkreditierungspool_Personalblatt_DE-FR.pdf

Merci d'envoyer vos dossiers de candidature à l'adresse suivante:

UNES-VSS-USU, Pool d'accréditation des étudiant-e-s, BP 8562, 3001 Berne.

Annexe à la candidature écrite

Il est également nécessaire de nous faire parvenir sous forme électronique (Word, PDF, OpenOffice) un CV (si possible avec une photo) à l'adresse suivante: info@vss-unes.ch (avec pour objet „CV Pool“).

Procédure de sélection

En principe, la participation au pool d'accréditation des étudiant-e-s est ouverte à tou-te-s les étudiant-e-s intéressé-e-s. Cependant, si le dossier ne montre pas que le-la candidat-e a les compétences requises pour cette fonction, nous nous réservons le droit de refuser cette candidature. Le dossier n'est cependant pas le seul critère pour l'admission dans le pool d'accréditation. Une formation de base est dispensée une fois par année: il s'agit d'une introduction au thème de l'assurance qualité et d'une préparation au travail d'expert-e. La formation est donnée par du personnel qualifié de l'assurance qualité. La date de la prochaine séance est annoncée suffisamment tôt sur le site et les personnes ayant déposé leur candidature précédemment en sont informées. La participation est obligatoire. Ne pas y prendre part signifie que les critères pour être délégué-e ne sont pas remplis. C'est seulement après avoir suivi la formation que la procédure de sélection s'achève.

Travailler comme expert-e

Le pool d'accréditation des étudiant-e-s est une offre de l'UNES aux agences d'accréditation reconnues pour la procédure d'évaluation de la qualité. Les agences peuvent recruter des étudiant-e-s qualifié-e-s pour la procédure d'accréditation. Lorsqu'une agence d'accréditation adresse une requête au pool, des étudiant-e-s approprié-e-s sont choisi-e-s et proposé-e-s à l'agence en question. La procédure est la suivante:

1. L'administration du pool étudie le profil des membres du pool dans la banque de donnée et le compare avec les exigences pour les expert-e-s étudiant-e-s. Les critères objectifs sont le type de haute école, la matière étudiée, la connaissances des langues, la fréquentation des événements proposés par le pool (ne vous faites pas de souci: il n'y aura au maximum qu'une formation en plus de la formation de base).
2. Un courriel sera envoyé aux étudiant-e-s qualifié-e-s pour leur demander s'ils-elles sont disponibles à la date retenue. Cela ne constitue en aucun cas une obligation de participer, de même qu'une participation ne peut être garantie.
3. L'administration du pool rédige au mieux une proposition de trois à cinq personnes en fonction des réponses obtenues et l'envoie à l'agence.
4. Le choix final incombe à l'agence.
5. L'étudiant-e conclut avec l'agence un contrat concernant son mandat, par exemple comme cela est prescrit au chapitre 5, art. 16 des directives de l'OAQ. L'expert-e étudiant-e est rétribué-e en fonction du tarif des honoraires de l'agence.

Le temps passé dans la haute école (*on site visit*) est normalement de deux à trois jours pour l'accréditation complète d'une institution et jusqu'à deux jours pour l'évaluation d'un programme d'études. Il faut encore compter le temps de préparation, puisqu'il faut étudier l'auto-évaluation et les autres documents fournis par la haute école ou encore le programme, et le temps passé à la rédaction du rapport après-coup. Le temps passé est cependant convenablement rétribué- si l'on prend en compte l'expérience et les connaissances ainsi acquises.

AUTRES INFORMATIONS

<http://www.vss-unes.ch/f/akkreditierungspool.html>

<http://www.vss-unes.ch/f/qualityassurance.html>

Plus des informations concernant les standards, le contexte et d'autres documents sous:

http://www.vss-unes.ch/issues/2007/UNES_Documents_Liens_accreditation-Pool_FR.pdf